
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 MAI 2014 À 19 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 3647, RUE QUEEN, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis

Est absente :
Madame la conseillère

Stéphanie Labelle



2. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault, Me Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont également présents:

Monsieur André B. Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier
Monsieur Rémi Racine, directeur du Service de la planification et du développement du territoire

Monsieur le maire précise que le dépôt des états financiers de la Municipalité aura lieu lors de la séance ordinaire du conseil le 10 juin prochain. Il annonce également qu'il y aura ajournement de la présente séance le 28 mai prochain à 19 h 30, suivi d'une séance extraordinaire le même soir à 19 h 45.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-179

Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en ajournant la séance pour les points # 24 Surveillance à la plage municipale pour l'année 2014, # 51 Dépôt des états financiers comparatifs et # 54 Certificat de paiement numéro 9 Construction Venne & fils; et en ajoutant au divers : # 56.1 Réparation et amélioration des installations sanitaires au parc des chutes Dorwin.

1. Vérification des présences et du quorum
2. Ouverture de la séance – Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2014 à 19 h 30
5. Comité consultatif d'urbanisme – Dépôt du procès-verbal du 28 avril 2014
6. Demandes de dérogations mineures
 - 6.1. Ante Rajic – 3585, rue Mary-Daly – Lot 304, rang 5 – Zone R1-41 – Bâtiment accessoire
 - 6.2. Diane Poissant – 1846, rue Paolo – Lot 8A-71, rang 5 – Zone R1-11 – Bâtiment accessoire
 - 6.3. Guillaume Pelland – 4433, chemin Carroll – Lot 20B-1, rang 8 – Zone V2-22 – Lotissement
7. Demandes relatives aux règlements sur les PIIA
 - 7.1. Restaurants McDonald Canada Ltée – 3181, 1ère Avenue – Lot 17-2-1, rang 5 – Zone C3-63 – Zone 1 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Agrandissement du stationnement
 - 7.2. Roshan Chalifoux – 3592, rue Queen – Lots 17-143-4 et 17-149-7, rang 5 – Zone C3-50 – Zone 4 (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Rénovations extérieures

- 7.3. Michel Goraczko – 3521, rue Robinson – Lot 575, rang 05 – Zone R2-60 – Zone 6 au PIIA (secteur Centre-ville) – Règlement numéro 508-93 – Agrandissement
- 7.4. Martine Bourgeois – 3845-3847, rue Queen – Lot 17B-344, rang 6 – Zone C13-524 – Zone 7 (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 - Rénovations extérieures
- 7.5. Pierre Lahaise – 2676, 1ère Avenue – Lot 15B-5, rang 5 – Zone RC-5 – Zone 10 (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Enseigne
- 7.6. Hélène Bolduc – 5130, Promenade-du-Lac – Lot 14A-45, rang 7 – Zone R1-16 – Zone 1 (secteur Val-Pontbriand) Règlement numéro 1000 – Cabanon
- 7.7. Émilienne Landry – (3888), rue Chantal – Parties du lot 11A, rang 9 – Zone R1-4 – Zone 1 (secteur des Cascades) Règlement numéro 1007 – Nouvelle construction
- 7.8. Édith Gariépy – 4019, rue des Cascades – Lots 10A-12, rang 9 et 10-11, rang 10 – Zone V2-6 - Zone 1 (secteur des Cascades) Règlement numéro 1007 – Garage

8. Première période de questions

AVIS DE MOTION

- 9. Avis de motion à l'effet que sera adopté un règlement d'emprunt pour la préparation et le pavage d'une partie de la 18e Avenue entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland (environ 64 800 \$)
- 10. Avis de motion à l'effet que sera adopté un règlement d'emprunt pour la préparation et le pavage d'une partie de la 19e Avenue entre le chemin du Lac-Morgan et le pavage existant (environ 80 750 \$)
- 11. Avis de motion à l'effet que sera adopté un règlement d'emprunt pour la préparation et le pavage d'une partie de la 20e Avenue entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Nathalie (environ 188 700 \$)
- 12. Avis de motion à l'effet que sera adopté un règlement d'emprunt pour la réfection d'aqueduc de la rue Saint-Georges, entre les rues Leclerc et Richard, ainsi que la préparation et le pavage d'une partie de la rue Saint-Georges entre les rues Leclerc et Croissant-du-Lac (environ 293 550 \$)
- 13. Avis de motion à l'effet que sera adopté un règlement d'emprunt pour le pavage de certaines rues du Domaine du Boisé des Cerfs - Les rues du Boisé, de la Mésange et de l'Ombrelle (environ 321 300 \$)
- 14. Avis de motion – Règlement numéro 6-2004-6 modifiant le Règlement numéro 6-2004 et ses amendements afin d'augmenter le montant du fonds de roulement de 1 500 000 \$ à 2 000 000 \$

RÈGLEMENTS

- 15. Adoption du second projet de règlement numéro 372-89-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de créer la zone C3-37 à même une partie de la zone C3-35 et de modifier les dispositions relatives aux logements dans les bâtiments commerciaux
- 16. Adoption du Règlement numéro 372-89-35 modifiant le règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'agrandir la zone C3-63 à même une partie de la zone C1-66 et de modifier les dispositions relatives aux stations-services
- 17. Adoption du Règlement numéro 402-30 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux bâtiments accessoires
- 18. Adoption du Règlement numéro 402-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de créer la zone C2-2 à même une partie des zones RC-5 et R1-25
- 19. Adoption du Règlement numéro 74-2014 ayant pour objet de prohiber la circulation des véhicules lourds (camions) sur certains chemins de la municipalité et d'installer une signalisation en conséquence

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

20. Mandat à une agence de sécurité pour la surveillance estivale 2014
21. Exploitation du casse-croute au parc des Cascades
22. Installation de machines distributrices au parc des chutes Dorwin
23. Fourniture et livraison de caniveaux pour le parc des chutes Dorwin
24. Surveillance à la plage municipale pour l'année 2014 **Reporté à l'ajournement**

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25. Approbation du plan image modifié pour lotissement - Messieurs François Venne et Benoit Bois, administrateurs Gestion immobilière Kapi inc. – Rue des Colibris – Partie du lot 15C, rang 6 – Zone RC-10 et R1-44 – 8799-19-1114
26. Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
27. Achat d'une boîte de tranchée
28. Achat d'un bras hydraulique
29. Travaux pour la mise aux normes du Centre Metcalfe
30. Travaux au parc Nichol
31. Achat d'une chaise de sauveteur pour la plage municipale
32. Résolution d'intention – Intérêt de la Municipalité quant à l'acquisition éventuelle du barrage du lac Rawdon
33. Demande d'appui – Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière
34. Approbation du calendrier de conservation – Archives Lanaudière
35. Embauche du directeur général
36. Embauche d'étudiants pour l'été 2014 - Service des loisirs et de la culture
37. Embauche de constables spéciaux
38. Embauche d'une étudiante pour l'escouade bleue
39. Embauche de deux étudiants – Préposés au Service des travaux publics
40. Embauche de deux étudiants – Service des finances
41. Embauche de deux étudiantes - Préposées au Service du greffe
42. Embauche d'une étudiante pour l'escouade verte
43. Embauche de deux étudiantes – Service de la bibliothèque
44. Ouverture d'un poste de préventionniste au sein du Service de sécurité incendie
45. Appel d'offres pour l'achat d'un camion incendie
46. Parrainage d'une athlète pour les jeux d'été nationaux de Vancouver
47. Demandes de soutien municipal d'organismes
 - 47.1. Comité de tennis de Rawdon
 - 47.2. Sortie annuelle en canot – École secondaire des Chutes
 - 47.3. Dysphasie Lanaudière
48. Demande de permis de réunion - Les Rendez-vous de juillet
49. Demande d'utilisation de la plage municipale – Sortie en kayak de Rawdon Elementary School

50. Majoration du fonds de roulement – Construction du bâtiment de service à la plage municipale

51. Dépôt des états financiers comparatifs **Reporté à l'ajournement**

52. Rapport du trésorier pour l'année 2013 (financement des partis politiques)

53. Certificat de paiement numéro 4 – Acceptation provisoire - Réfection de la route 348 sur trois (3) tronçons (environ 2,0 km) – Excavation Carroll inc.

54. Certificat de paiement numéro 9 – Caserne incendie / Entrepôt multi-usage – Construction Venne & Fils **Reporté à l'ajournement**

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

55. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit

- i. Liste des comptes à payer / fournisseurs
- ii. Liste des chèques émis
- iii. Liste des chèques annulés
- iv. Liste des prélèvements
- v. Liste des engagements
- vi. Liste des virements budgétaires

56. Divers

56.1. Réparation et amélioration des installations sanitaires au parc des chutes Dorwin

57. Deuxième période de questions

58. Ajournement de la séance

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 8 AVRIL 2014 À 19 H 30

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2014 à 19 h 30, a été remise aux membres du conseil.

14-180 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2014 à 19 h 30, tel que remis aux membres du conseil.

5. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 28 AVRIL 2014

14-181 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 28 avril 2014 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

6. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

6.1 ANTE RAJIC – 3585, RUE MARY-DALY – LOT 304, RANG 5 – ZONE R1-41 – BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 28 avril 2014, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par monsieur Ante Rajic visant à rendre conforme l'empiètement du bâtiment accessoire (remise) dans la marge latérale. Ledit bâtiment est localisé à 0,92 mètre de la ligne latérale de terrain en lieu et place du dégagement entre un bâtiment accessoire et une ligne de terrain fixé à un minimum de un (1) mètre en vertu de l'article 4.1.1.2.4 du Règlement de zonage no 372-89;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

14-182 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2014-00061, conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

6.2 DIANE POISSANT – 1846, RUE PAOLO – LOT 8A-71, RANG 5 – ZONE R1-11 – BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 28 avril 2014, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par madame Diane Poissant visant à rendre conforme l'empiètement du bâtiment accessoire (garage) dans la marge latérale. Ledit bâtiment est localisé en partie dans la cour avant à 2,71 mètres de la limite latérale de terrain en lieu et place de la distance minimale de 3 mètres à respecter le long de la limite latérale du terrain en vertu de l'article 10.6.1 b) du Règlement de zonage no 402. Le dit bâtiment est également localisé en partie dans la cour latérale à 1,55 mètres de la limite latérale du terrain en lieu et place de la distance minimale de 2 mètres à respecter par rapport aux lignes latérales de terrains en vertu de l'article 10.6.4 a) du Règlement de zonage no 402;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

14-183 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2014-00105, conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

6.3 GUILLAUME PELLAND – 4433, CHEMIN CARROLL – LOT 20B-1, RANG 8 – ZONE V2-22 – LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 28 avril 2014, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par monsieur Guillaume Pelland visant à permettre la subdivision du lot 20B-1 du rang 8 afin de créer le lot 20B-1-2 du rang 8 ayant une largeur mesurée sur la ligne avant de 27,86 mètres en lieu et place de la largeur minimale mesurée sur la ligne avant exigée de 50 mètres en vertu de l'article 4.4.1 du Règlement de lotissement n°404;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

14-184 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2014-00125, conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

7. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 28 avril 2014.

14-185 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 7.1 Restaurants McDonald Canada Ltée – 3181, 1ère Avenue – Lot 17-2-1, rang 5 – Zone C3-63 – Zone 1 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Agrandissement du stationnement
- 7.2 Roshan Chalifoux – 3592, rue Queen – Lots 17-143-4 et 17-149-7, rang 5 – Zone C3-50 – Zone 4 (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Rénovations extérieures
- 7.3 Michel Goraczko – 3521, rue Robinson – Lot 575, rang 05 – Zone R2-60 – Zone 6 au PIIA (secteur Centre-ville) – Règlement numéro 508-93 – Agrandissement
- 7.4 Martine Bourgeois – 3845-3847, rue Queen – Lot 17B-344, rang 6 – Zone C13-524 – Zone 7 (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 - Rénovations extérieures
- 7.5 Pierre Lahaise – 2676, 1ère Avenue – Lot 15B-5, rang 5 – Zone RC-5 – Zone 10 (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Enseigne
- 7.6 Hélène Bolduc – 5130, Promenade-du-Lac – Lot 14A-45, rang 7 – Zone R1-16 – Zone 1 (secteur Val-Pontbriand) Règlement numéro 1000 – Cabanon

- 7.7 Émilienne Landry – (3888), rue Chantal – Parties du lot 11A, rang 9 – Zone R1-4 – Zone 1 (secteur des Cascades) Règlement numéro 1007 – Nouvelle construction
- 7.8 Édith Gariépy – 4019, rue des Cascades – Lots 10A-12, rang 9 et 10-11, rang 10 – Zone V2-6 - Zone 1 (secteur des Cascades) Règlement numéro 1007 - Garage

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

9. AVIS DE MOTION À L'EFFET QUE SERA ADOPTÉ UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA PRÉPARATION ET LE PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA 18E AVENUE ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LA RUE WOODLAND (ENVIRON 64 800 \$)

14-186 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Katy Dupuis que lors d'une séance du conseil, sera adopté un règlement d'emprunt pour la préparation et le pavage d'une partie de la 18^e Avenue, soit entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland, l'ensemble des travaux étant évalué approximativement à 64 800 \$.

10. AVIS DE MOTION À L'EFFET QUE SERA ADOPTÉ UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA PRÉPARATION ET LE PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA 19E AVENUE ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LE PAVAGE EXISTANT (ENVIRON 80 750 \$)

14-187 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Katy Dupuis que lors d'une séance du conseil, sera adopté un règlement d'emprunt pour la préparation et le pavage d'une partie de la 19e Avenue, soit entre le chemin du Lac-Morgan et le pavage existant, l'ensemble des travaux étant évalué approximativement à 80 750 \$.

11. AVIS DE MOTION À L'EFFET QUE SERA ADOPTÉ UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA PRÉPARATION ET LE PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA 20E AVENUE ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LA RUE NATHALIE (ENVIRON 188 700 \$)

14-188 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Katy Dupuis que lors d'une séance du conseil, sera adopté un règlement d'emprunt pour la préparation et le pavage d'une partie de la 20e Avenue, soit entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Nathalie, l'ensemble des travaux étant évalué approximativement à 188 700 \$.

12. AVIS DE MOTION À L'EFFET QUE SERA ADOPTÉ UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION D'AQUEDUC DE LA RUE SAINT-GEORGES, ENTRE LES RUES LECLERC ET RICHARD, AINSI QUE LA PRÉPARATION ET LE PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-GEORGES ENTRE LES RUES LECLERC ET CROISSANT-DU-LAC (ENVIRON 293 550 \$)

14-189 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté un règlement d'emprunt pour la réfection d'aqueduc de la rue Saint-Georges, entre les rues Leclerc et Richard, ainsi que la préparation et le pavage d'une partie de la rue Saint-Georges, soit entre les rues Leclerc et Croissant-du-Lac, l'ensemble des travaux étant évalué approximativement à 293 550 \$.

13. AVIS DE MOTION À L'EFFET QUE SERA ADOPTÉ UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PAVAGE DE CERTAINES RUES DU DOMAINE DU BOISÉ DES CERFS - LES RUES DU BOISÉ, DE LA MÉSANGE ET DE L'OMBRELLE (ENVIRON 321 300 \$)

14-190 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté un règlement d'emprunt pour le pavage de certaines rues du Domaine du Boisé des Cerfs (environ 321 300 \$) à savoir :

- rue du Boisé : ensemble des travaux évalué approximativement à 234 100 \$
- rue de l'Ombrelle : ensemble des travaux évalué approximativement à 51 800 \$
- rue de la Mésange : ensemble des travaux évalué approximativement à 35 400 \$

14. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2004-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2004 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT DE 1 500 000 \$ À 2 000 000 \$

14-191 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 6-2004-6 modifiant le Règlement numéro 6-2004 et ses amendements afin d'augmenter le montant du fonds de roulement de 1 500 000 \$ à 2 000 000 \$.

RÈGLEMENTS

15. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA ZONE C3-37 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C3-35 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la création de la zone C3-37 à même une partie de la zone C3-35 et modifier les dispositions relatives aux logements dans les bâtiments commerciaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté le 8 avril 2014;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 13 mai 2014 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier ou celui qui préside l'assemblée en ayant précisé l'objet.

14-192 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 372-89-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de créer la zone C3-37 à même une partie de la zone C3-35 et de modifier les dispositions relatives aux logements dans les bâtiments commerciaux, tel que remis aux membres du conseil.

16. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C3-63 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C1-66 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX STATIONS-SERVICES

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'agrandissement de la zone C3-63 à même une partie de la zone C1-66 et de modifier les dispositions relatives aux stations-services;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 8 avril 2014 à 17 h 30;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier ou celui qui préside l'assemblée en ayant précisé l'objet.

14-193 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro 372-89-35 modifiant le règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'agrandir la zone C3-63 à même une partie de la zone C1-66 et de modifier les dispositions relatives aux stations-services, tel que remis aux membres du conseil.

17. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CLÔTURES ET AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Canton de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 8 avril 2014 à 18 h;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier ou celui qui préside l'assemblée en ayant précisé l'objet.

14-194 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro 402-30 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux bâtiments accessoires, tel que remis aux membres du conseil.

18. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA ZONE C2-2 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES RC-5 ET R1-25

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Canton de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite créer une nouvelle zone C2 à même une partie des zones RC-5 et R1-25, soit la zone C2-2;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 8 avril 2014 à 17 h 45;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier ou celui qui préside l'assemblée en ayant précisé l'objet.

14-195 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro 402-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de créer la zone C2-2 à même une partie des zones RC-5 et R1-25, tel que remis aux membres du conseil.

19. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 74-2014 AYANT POUR OBJET DE PROHIBER LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS (CAMIONS) SUR CERTAINS CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ ET D'INSTALLER UNE SIGNALISATION EN CONSÉQUENCE

CONSIDÉRANT QUE les articles 291, 291.1 et le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permettent à la Municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation des véhicules routiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules lourds et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la Municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

CONSIDÉRANT la problématique de circulation des véhicules lourds sur les rues Gervais, Émile-Pépin, et sur une partie de la rue Albert entre la 1ère Avenue et la rue Émile-Pépin;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier ou celui qui préside l'assemblée en ayant précisé l'objet.

14-196 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro 74-2014 ayant pour objet de prohiber la circulation des véhicules lourds (camions) sur certains chemins de la municipalité et d'installer une signalisation en conséquence, tel que remis aux membres du conseil.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

20. MANDAT À UNE AGENCE DE SÉCURITÉ POUR LA SURVEILLANCE ESTIVALE 2014

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture a reçu deux offres de service pour la surveillance estivale 2014, soient de Sécur Protection et Patrouille inc et de Proséure, lesquelles répondent aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à octroyer doit débiter la 3^e fin de semaine de mai;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Sécur Protection et Patrouille inc. est la plus basse;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

14-197 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

D'octroyer le contrat de surveillance pour la saison estivale 2014 à Sécur Protection et Patrouille inc. pour une somme budgétaire maximale de 25 000 \$, le tout conformément à la soumission telle que déposée.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document aux fins de la présente résolution.

De confier à la firme Sécur Protection et Patrouille inc. le mandat d'application des règlements et l'émission des constats d'infraction, principalement les règlements numéros 40-99 et 68-2011, et occasionnellement les autres règlements énumérés ci-après :

- Règlement 24-99 – Règlement administratif relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation et ses amendements
- Règlement de zonage numéro 372-89 et ses amendements
- Règlement de construction numéro 373-89 et ses amendements
- Règlement de zonage numéro 402 et ses amendements
- Règlement de construction numéro 403 et ses amendements
- Règlement 116-03 relatif aux nuisances et ses amendements
- Règlement numéro 100-02 concernant l'utilisation extérieure de l'eau et ses amendements

- Règlement 25-2006 concernant la tarification de l'accès aux embarcations via la rampe de mise à l'eau municipale du lac Pontbriand ainsi que certaines modifications pour l'émission des vignettes et ses amendements
- Article 147 du Code de procédure pénal

21. EXPLOITATION DU CASSE-CROUTE AU PARC DES CASCADES

CONSIDÉRANT la réception d'une offre d'exploitation du casse-croûte au parc des Cascades pour la saison estivale 2014 de monsieur Charles St-Amour;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rawdon est favorable à accorder la concession et l'exploitation de la vente de nourriture au parc des Cascades.

14-198 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'accorder la concession et l'exploitation de la vente de la nourriture au parc des Cascades (casse-croûte) pour la saison estivale 2014 à monsieur Charles St-Amour, sous réserve de la conclusion et la signature d'une entente avec la Municipalité.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente à cet effet.

22. INSTALLATION DE MACHINES DISTRIBUTRICES AU PARC DES CHUTES DORWIN

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation de l'Association de baseball mineur de Rawdon pour installer des machines distributrices au parc des chutes Dorwin pour la saison estivale 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rawdon est favorable à l'installation de machines distributrices au parc des chutes Dorwin.

14-199 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'autoriser l'Association de baseball mineur de Rawdon afin d'installer des machines distributrices au parc des chutes Dorwin pour la saison estivale 2014, sous réserve de la conclusion et la signature d'une entente avec la Municipalité.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente à cet effet.

23. FOURNITURE ET LIVRAISON DE CANIVEAUX POUR LE PARC DES CHUTES DORWIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon doit améliorer son système de drainage aux chutes Dorwin;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de faire l'achat de caniveaux en béton avec grille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande de prix à deux fournisseurs pour l'achat et la livraison desdits caniveaux;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a obtenu une soumission de la part de Boisclair et Fils et de Armtec, les deux seules entreprises pouvant fournir un tel produit pour des montants respectifs de 22 439,10 \$ et de 14 590,33 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Rochette, ing., chargé de projets pour la Municipalité de Rawdon, a analysé les soumissions et que lesdites soumissions sont jugées conformes et que le plus bas soumissionnaire est la compagnie Armtec au montant de 14 590,33 \$, toutes taxes incluses;

14-200 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'octroyer à l'entreprise Armtec, la fourniture et la livraison des caniveaux en béton, incluant les grilles, pour un montant de 14 590,33 \$, incluant toutes taxes. Ce montant sera emprunté du fonds roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans.

24. SURVEILLANCE À LA PLAGE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2014

14-201 Reporté à la séance d'ajournement le 28 mai 2014 à 19 h 30.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25. APPROBATION DU PLAN IMAGE MODIFIÉ POUR LOTISSEMENT - MESSIEURS FRANÇOIS VENNE ET BENOIT BOIS, ADMINISTRATEURS GESTION IMMOBILIÈRE KAPI INC. – RUE DES COLIBRIS – PARTIE DU LOT 15C, RANG 6 – ZONE RC-10 ET R1-44 – 8799-19-1114

CONSIDÉRANT QU'un plan image de ce projet a déjà été approuvé par le conseil municipal à la résolution 13-233 lors de la séance du 9 juillet 2013 et qu'un plan cadastral a été approuvé en complément de ce plan image à la résolution 13-415 lors de la séance du 10 décembre 2013;

CONSIDÉRANT l'identification d'un milieu humide sur ce site nécessitant une révision de l'aménagement de la rue et du nombre de terrains;

CONSIDÉRANT QU'un plan image modifié a été déposé s'intitulant « Plan projet de lotissement », portant le numéro de dossier M13-7040-1, préparé par M. Marc Jarry, arpenteur-géomètre, en date du 3 avril 2014 et enregistré sous le numéro 12490 de ses minutes pour et au nom de Gestion immobilière Kapi inc;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions des dix-sept (17) lots projetés à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité, qui sont considérés sans service d'aqueduc et d'égout, étant situés dans les zones RC-10 et R1-44 du secteur Canton, sont conformes aux exigences du Règlement de lotissement numéro 404 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le plan cadastral ne modifie pas la nature du projet présenté au plan image de la rue des Colibris;

CONSIDÉRANT QUE toutes opérations cadastrales portant sur 3 lots et plus requièrent l'acceptation d'un plan projet de lotissement considéré comme un plan image;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement résidentiel visant une rue projetée à partir de la rue Morin sera assujéti au Règlement numéro 62-2010 et ses amendements établissant une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructures et des ententes relatives à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la cession de la rue projetée, celle-ci devra être subdivisée par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE le second accès de la nouvelle rue projetée se situerait au-delà de la section asphaltée se terminant à la rue Blue Jay;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Service de la planification et du développement du territoire.

14-202 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver le plan image modifié s'intitulant « Plan projet de lotissement » déposé concernant une partie du lot 15C, rang 6 du Canton de Rawdon, préparé par M. Marc Jarry, arpenteur-géomètre, sous ses minutes : 12 490 pour et au nom de Gestion immobilière Kapi inc, conditionnellement à ce que la portion de la rue Morin située entre la rue Blue-Jay et le second accès de la nouvelle rue projetée soit mise à niveau et asphaltée aux frais du promoteur.

26. ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que la Municipalité de Rawdon soit représentée lors de ces assises annuelles.

14-203 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

De déléguer le maire pour participer aux assises annuelles de l'Union des Municipalité du Québec à titre de représentant de la Municipalité de Rawdon.

D'autoriser le remboursement des dépenses du maire aux assises annuelles et ce, sur présentation de pièces justificatives.

27. ACHAT D'UNE BOÎTE DE TRANCHÉE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat d'une boîte de tranchée pour des travaux de pose de tuyaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions conformes provenant de Location Hewitt et United Rentals, lesquelles correspondent aux critères recherchés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

14-204 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'une boîte de tranchée usagée pour des travaux d'aqueduc et d'égout, de l'entreprise United Rentals au montant de 7 220,44 \$, taxes incluses. Cet achat est financé par le fonds de roulement et sera remboursé sur une période de 5 ans.

28. ACHAT D'UN BRAS HYDRAULIQUE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat et à l'installation d'un bras hydraulique dans le véhicule # 100 pour l'utilisation de levage et l'opération du marteau planteur de poteaux;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions conformes provenant de « Les Industries Usifab Rawdon Inc. » et « Magnéto-Laval Inc. », lesquelles correspondent aux critères recherchés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

14-205 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat et l'installation d'un bras hydraulique dans le véhicule # 100, de Les Industries Usifab Rawdon Inc. au montant de 17 792,38 \$, taxes incluses. Cet achat est financé par le fonds de roulement et sera remboursé sur une période de 5 ans.

29. TRAVAUX POUR LA MISE AUX NORMES DU CENTRE METCALFE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer des travaux de rénovation au Centre Metcalfe afin de se conformer aux normes en vigueur ainsi qu'aux exigences de l'assureur;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 24 000 \$ pour effectuer lesdits travaux a été prévue au programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

14-206 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

De procéder aux travaux de rénovation du Centre Metcalfe pour un montant de 24 000 \$ taxes incluses, incluant les travaux de rénovation ainsi que la réfection des trottoirs, et que la dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

30. TRAVAUX AU PARC NICHOL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer des travaux de rénovation au parc Nichol afin d'assurer la sécurité de ses installations;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 2 548 \$ pour effectuer lesdits travaux a été prévue au programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

14-207 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

De procéder aux travaux de rénovation au Parc Nichol pour un montant de 2 548 \$ taxes incluses, et que la dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de deux (2) ans.

31. ACHAT D'UNE CHAISE DE SAUVETEUR POUR LA PLAGE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'une chaise de sauveteur afin de se conformer à la réglementation sur les bains publics;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 2 500 \$ pour l'achat de ladite chaise de sauveteur a été prévue au programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT la réception de deux propositions provenant de Aquam et Les Industries Usifab Rawdon Inc., lesquelles sont conformes et correspondent aux critères recherchés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

14-208 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'une chaise de sauveteur auprès des Industries Usifab Rawdon Inc. pour un montant de 2 230,52 \$ taxes incluses, et que la dépenses soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de deux (2) ans.

32. RÉSOLUTION D'INTENTION – INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ QUANT À L'ACQUISITION ÉVENTUELLE DU BARRAGE DU LAC RAWDON

CONSIDÉRANT QUE le barrage du lac Rawdon est situé sous le pont du lac Rawdon au centre du village et constitue une infrastructure importante pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec (ministère du Revenu) assure l'administration provisoire du barrage du lac Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 6 décembre 2013, l'article 95.1 de la Loi sur les compétences municipales prévoit que «toute municipalité locale peut, aux fins de l'exercice de l'une ou l'autre de ses compétences, posséder un barrage et l'exploiter», ce qui permet aux Municipalités d'acquiescer un barrage et d'y réaliser des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon souhaite manifester son intérêt/ouverture à l'acquisition éventuelle du barrage du lac Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon doit cependant préalablement évaluer l'état actuel du barrage du lac Rawdon ainsi que le soutien gouvernemental qui pourrait être apporté à la Municipalité, eu égard à son éventuel acquisition, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon doit également évaluer les coûts reliés à l'acquisition dudit barrage, l'étendu et les coûts des travaux à y être effectués ainsi que la possibilité de partager certains coûts avec les différents intervenants gouvernementaux concernés;

CONSIDÉRANT QU'il y a une volonté de collaboration entre les différents intervenants impliqués, soit Revenu Québec, le Centre d'expertise hydrique du Québec, le ministère du Transport du Québec ainsi que ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

14-209 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Rawdon déclare avoir un intérêt/une ouverture à l'acquisition éventuelle du barrage du lac Rawdon et qu'une lettre d'intention soit transmise aux autorités concernées à cet effet.

QUE la Municipalité de Rawdon entreprenne des discussions avec les différents intervenants gouvernementaux concernés, en vue de l'acquisition éventuelle du barrage du lac Rawdon, le cas échéant.

33. DEMANDE D'APPUI – CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT que le Créneau ACCORD Lanaudière/agroalimentaire bioproduits végétaux n'a plus accès au Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques (PADS);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière demande formellement au gouvernement du Québec de maintenir ce Créneau et l'accès à ce programme;

CONSIDÉRANT la demande adressée aux municipalités de la région de Lanaudière afin que soit formellement appuyées les démarches du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour le maintien du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques (PADS) pour le Créneau ACCORD Lanaudière/agroalimentaire bioproduits végétaux.

14-210 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'appuyer formellement la demande du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière auprès du gouvernement du Québec pour le maintien du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques (PADS) pour le Créneau ACCORD Lanaudière/agroalimentaire bioproducts végétaux.

34. APPROBATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION - ARCHIVES LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à Archives Lanaudière au mois de mai 2013 pour la gestion des archives et de mise à jour du recueil de conservation des documents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de conservation préparé par Archives Lanaudière remplit nos attentes.

14-211 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

D'approuver le calendrier de conservation préparé par Archives Lanaudière.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité, ledit calendrier de conservation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour fin d'approbation.

35. EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT le mandat octroyé par le conseil municipal afin que soit comblé le poste de directeur général de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le processus de sélection, l'analyse et les recommandations du comité de sélection;

CONSIDÉRANT également le soutien de Me Pierre Girard, avocat et conseiller en ressources humaines.

14-212 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal embauche monsieur François Dauphin à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Rawdon. Monsieur Dauphin est embauché à compter du 26 mai 2014 et il deviendra titulaire de son poste de directeur général et secrétaire-trésorier en date du 31 mai 2014, et que le maire soit autorisé à ratifier, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir.

36. EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR L'ÉTÉ 2014 - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures ainsi que les contacts avec les anciens pour les emplois étudiants pour la saison estivale 2014;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

14-213 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'embaucher les étudiants sélectionnés aux différents postes du Service des loisirs et de la culture pour la période estivale 2014, tel qu'en fait foi la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Bureau d'accueil touristique

1. Caroline Pysik
2. Karine Maheu

coordonnatrice
préposée au bureau d'accueil touristique

3. Sharlee Bisson préposée au bureau d'accueil touristique

Camp de jour

1. Laurence Courtois-Beaudry	animatrice
2. Maude Pinet	animatrice
3. Kristy Lavoie	animatrice – CDJ bilingue
4. Emmanuelle Thifault Taillon	animatrice
5. Isabelle Laporte	animatrice
6. Gabriel Benoît	animateur
7. Margrete White	animatrice – CDJ bilingue
8. Lixie Dion-Pelletier	animatrice service de garde
9. Raphaël Doiron	préposé à l'entretien

Horticulture

1. Mélanie Larose	préposée à l'horticulture
2. Cassandra Bernier	préposée à l'horticulture

Parc des Cascades

1. Benoît Layette	coordonnateur
2. Alexandre Grenier	coordonnateur
3. Julie Breault	préposée à l'accueil
4. Alexandre Robert	préposé à l'accueil
5. Caramichèle Pilette	préposée à l'accueil
6. Brandon Létourneau	préposé à l'entretien
7. Étienne Roberge	préposé à l'entretien
8. Alexandre Leroux	préposé à l'entretien
9. Claudel Poitiers	préposé à l'entretien
10. Jesse Eaton Lousignant	préposé à l'entretien
11. Jesse Mackay	préposé à l'entretien

Parc des chutes Dorwin et plage municipale

1. Stacy Legault Maillé	coordonnatrice
2. Francis Grenier	coordonnateur
3. Caroline Proulx Delisle	préposée à l'accueil
4. Nathalie Pyzik	préposée à l'accueil
5. Julie Eva Roy	préposée à l'accueil
6. Vikki Rougeau-Forgues	préposée à l'accueil
7. Elizabeth Desrosiers Rocray	préposée à l'accueil
8. Alex Eddington	préposé à l'entretien
9. Francis Laforest Fleurant	préposé à l'entretien
10. Julien Beaudry	préposé à l'entretien
11. Raphaël Doiron	préposé à l'entretien
12. Arnaud Forget	préposé à l'entretien
13. Tomy Tremblay	préposé à l'entretien
14.	préposé à l'entretien (poste Desjardins jeunes au travail)

De mandater et autoriser le Service des loisirs et de la culture à combler tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

37. EMBAUCHE DE CONSTABLES SPÉCIAUX

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche de constables spéciaux pour la saison estivale 2014;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations;

14-214 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'embaucher les étudiants suivants en tant que constables spéciaux pour la saison estivale 2014 :

Sécurité et application de règlements municipaux

1. Sabrina Lavoie	coordonnatrice-constable
2. Joël Précourt Sénécal	constable spécial
3. Olivier Gilbert	constable spécial
4. Charlène Desrosiers	constable spécial
5. Jessica Lavoie	constable spécial
6. Christophe Milor	constable spécial

De leur confier le mandat d'application des règlements d'urbanisme et administratifs suivants :

- Règlement numéro 100-02 concernant l'utilisation extérieure de l'eau et ses amendements
- Règlement 24-99 – Règlement administratif relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation et ses amendements
- Règlement de zonage numéro 372-89 et ses amendements
- Règlement de construction numéro 373-89 et ses amendements
- Règlement de zonage numéro 402 et ses amendements
- Règlement de construction numéro 403 et ses amendements
- Règlement 116-03 relatif aux nuisances et ses amendements
- Règlement numéro 40-99 relatif au stationnement et ses amendements
- Règlement 25-2006 concernant la tarification de l'accès aux embarcations via la rampe de mise à l'eau municipale du lac Pontbriand ainsi que certaines modifications pour l'émission des vignettes et ses amendements
- Règlement 68-2011 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- Article 147 du Code de procédure pénal

De mandater et autoriser le Service des loisirs et de la culture à combler tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

38. EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR L'ESCOUADE BLEUE

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'escouade bleue pour l'été 2014;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations;

CONSIDÉRANT également les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

14-215 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'embaucher madame Geneviève Coté-Riberdy au poste étudiant pour l'escouade bleue pour une durée d'environ 10 semaines, débutant la semaine du 1^{er} juin 2014.

De lui confier l'application des règlements d'urbanisme et administratifs suivants, principalement le Règlement numéro 100-02 concernant l'utilisation extérieure de l'eau et ses amendements et occasionnellement les autres règlements énumérés ci-après:

- Règlement 24-99 – Règlement administratif relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation et ses amendements
- Règlement de zonage numéro 372-89 et ses amendements
- Règlement de construction numéro 373-89 et ses amendements
- Règlement de zonage numéro 402 et ses amendements
- Règlement de construction numéro 403 et ses amendements
- Règlement 116-03 relatif aux nuisances et ses amendements
- Règlement numéro 40-99 relatif au stationnement et ses amendements
- Règlement 25-2006 concernant la tarification de l'accès aux embarcations via la rampe de mise à l'eau municipale du lac Pontbriand ainsi que certaines modifications pour l'émission des vignettes et ses amendements
- Règlement 68-2011 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- Article 147 du Code de procédure pénal

De mandater et autoriser le Service des travaux publics à combler tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

39. EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche de deux étudiants pour l'été 2014;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations;

CONSIDÉRANT également les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

14-216 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'embaucher monsieur Tommy-Lee Lemieux, pour une durée de 10 semaines du 25 juin au 5 septembre 2014, et monsieur Étienne Doré, pour une durée de 11 semaines du 2 juin au 15 août 2014, aux postes de préposés au Service des travaux publics.

40. EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS AU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche de deux étudiants pour l'été 2014;

CONSIDÉRANT le désir des deux étudiantes embauchées pour la période estivale 2013 d'occuper à nouveau leur emploi saisonnier auprès du Service des finances;

CONSIDÉRANT le travail exceptionnel de ces deux étudiantes au cours de la période estivale 2013;

CONSIDÉRANT également les recommandations de la directrice du Service des finances.

14-217 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'embaucher madame Josiane Perreault, pour une durée de 12 semaines du 2 juin au 20 août 2014 ainsi que madame Mélie Cloutier, laquelle entrera en fonction le ou vers le 19 mai 2014 et ce jusqu'à la fin août, aux postes de préposées au Service des finances.

41. EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTES - PRÉPOSÉES AU SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche de (2) étudiants(es) pour la période estivale 2014;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

14-218 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

D'embaucher les étudiantes suivantes, mesdames Marily Brabant-Boivin et Émilie Laporte à titre de préposées au Service du greffe pour une durée allant jusqu'à de douze (12) semaines, et ce, à compter du 2 juin 2014.

42. EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR L'ESCOUADE VERTE

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'escouade verte pour l'été 2014;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations;

CONSIDÉRANT également les recommandations du directeur du Service de la planification et du développement du territoire.

14-219 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'embaucher madame Audrey Houde au poste étudiant pour l'escouade verte pour une durée de 12 semaines, soit du 27 mai au 22 août 2014.

De lui confier le mandat d'application des règlements d'urbanisme et administratifs suivants, principalement le Règlement de contrôle intérimaire numéro 110-2007 relatif à la protection des rives du littoral et ces plaines inondables et occasionnellement les autres règlements énumérés ci-après:

- Règlement 24-99 – Règlement administratif relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation et ses amendements
- Règlement de zonage numéro 372-89 et ses amendements
- Règlement de construction numéro 373-89 et ses amendements
- Règlement de zonage numéro 402 et ses amendements
- Règlement de construction numéro 403 et ses amendements
- Règlement 116-03 relatif aux nuisances et ses amendements
- Règlement numéro 100-02 concernant l'utilisation extérieure de l'eau et ses amendements
- Règlement numéro 40-99 relatif au stationnement et ses amendements
- Règlement 25-2006 concernant la tarification de l'accès aux embarcations via la rampe de mise à l'eau municipale du lac Pontbriand ainsi que certaines modifications pour l'émission des vignettes et ses amendements
- Règlement 68-2011 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- Article 147 du Code de procédure pénal

De mandater et autoriser le Service de planification et de développement du territoire à combler tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

43. EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTES – SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT le départ de certains étudiants actuellement à l'emploi du Service de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le bon déroulement et la continuité des activités de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable d'embaucher deux étudiants pour la période estivale qui pourront poursuivre quelques heures par semaines durant la période de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel de candidatures, les entrevues ainsi que les recommandations du comité de sélection.

14-220 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de mesdames Ariane Perreault et de Caroline Proulx-Delisle à titre d'aide à la bibliothèque pour la période estivale ainsi que quelques heures par semaines durant la période de l'année scolaire.

44. OUVERTURE D'UN POSTE DE PRÉVENTIONNISTE AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'adjoindre les services d'un préventionniste au sein de son Service de sécurité incendie pour une durée déterminée d'un (1) an avec possibilité de prolongation.

14-221 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

De procéder à l'ouverture d'un poste de préventionniste au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Rawdon pour une durée déterminée d'un (1) an avec possibilité de prolongation.

D'autoriser le processus d'appel de candidatures et la création d'un comité de sélection pour combler le poste de préventionniste au sein du Service de sécurité incendie.

45. APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon se doit de maintenir ses véhicules d'urgence conformes aux lois et à la réglementation en vigueur et d'assurer la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement du véhicule-citerne 880, ce véhicule

ayant atteint sa durée de vie utile.

14-222 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

De mandater et autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie à procéder à un appel d'offres pour l'achat d'un véhicule-citerne ainsi que les équipements nécessaires.

46. PARRAINAGE D'UNE ATHLÈTE POUR LES JEUX D'ÉTÉ NATIONAUX DE VANCOUVER

CONSIDÉRANT qu'Olympique spéciaux Québec tiendront leurs Jeux d'été nationaux 2014 du 7 au 13 juillet prochains à Vancouver;

CONSIDÉRANT que 14 athlètes de la région de Lanaudière/Joliette vivant avec une déficience intellectuelle et pratiquant différents sports ont été sélectionnés pour participer à ces jeux d'été;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière d'Olympiques spéciaux Québec (comité local de Joliette) pour aider à défrayer les coûts d'inscription aux jeux d'été;

CONSIDÉRANT que madame Vicky Dupont, résidente de Rawdon et athlète en gymnastique rythmique a été sélectionnée pour participer aux Jeux d'été Nationaux 2014.

14-223 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

D'octroyer une somme de 300,00 \$ à titre de contribution financière afin de permettre à madame Vicky Dupont de participer aux prochains Jeux d'été nationaux 2014 qui se dérouleront du 7 au 13 juillet prochains à Vancouver.

D'autoriser un transfert budgétaire de ladite somme de 300 \$ du poste budgétaire 02-110-00-670 au poste budgétaire 02-130-00-970.

47. DEMANDES DE SOUTIEN MUNICIPAL D'ORGANISMES

47.1 COMITÉ DE TENNIS DE RAWDON

CONSIDÉRANT une demande déposée par le comité de tennis de Rawdon afin d'obtenir trois (3) passes annuelles de tennis gratuites pour remettre en prix parmi les participants aux tournois et pour la ligue du mercredi;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice de l'animation culturelle.

14-224 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'octroyer au comité de tennis, trois (3) passes annuelles de tennis gratuites pour remettre en prix parmi les participants aux tournois et pour la ligue du mercredi.

47.2 SORTIE ANNUELLE EN CANOT - ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES

CONSIDÉRANT que vingt-trois (23) élèves et trois (3) accompagnateurs de la concentration plein air de l'école secondaire des Chutes prévoient faire leur sortie annuelle en canot le 14 mai prochain de 9 h 30 à 15 h 30;

CONSIDÉRANT la demande d'accès à la pinède (ouverture des barrières) de la plage municipale ainsi que l'utilisation du stationnement et l'accès au débarcadère pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice de l'animation culturelle;

14-225 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

D'autoriser la demande d'accès à la pinède (ouverture des barrières) de la plage municipale ainsi que l'utilisation du stationnement et l'accès au débarcadère pour la sortie annuelle en canot le 14 mai prochain de 9 h 30 à 15 h 30 des élèves de l'école secondaire des Chutes.

47.3 DYSPHASIE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT que Dysphasie Lanaudière est un organisme sans but lucratif desservant l'ensemble de Lanaudière et qu'il souhaite offrir une journée d'activités par mois aux adolescents vivant avec la dysphasie afin de leur permettre de se rencontrer, socialiser et créer des liens d'amitié avec d'autres jeunes;

CONSIDÉRANT la demande pour le prêt d'un local avec accès à la cuisine ainsi qu'un entreposage verrouillé pour leur jeux de société une (1) fois par mois, soit le dimanche de 10 h à 16 h pour une durée d'un (1) an;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice de l'animation culturelle;

14-226 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'autoriser le prêt d'un local avec accès à la cuisine, ainsi qu'un entreposage verrouillé pour leurs jeux de société, une (1) fois par mois, soit le dimanche de 10 h à 16 h pour une durée d'un (1) an.

De préciser qu'il sera de la responsabilité de Dysphasie Lanaudière de détenir les assurances qui s'imposent pour l'entreposage de leur matériel et d'assumer la sécurité lors de leur activité mensuelle.

48. DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION - LES RENDEZ-VOUS DE JUILLET

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon organise les concerts extérieurs les « Rendez-vous de juillet » à la Place Rawdon, lesquels auront lieu les 4, 11, 18, et 25 juillet prochains;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite offrir un service supplémentaire aux citoyens lors de ces soirées, soit la vente de boissons alcoolisées;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

14-227 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'autoriser madame Isabelle Ménard, directrice de l'animation culturelle à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les « Rendez-vous de juillet » présentés les 4, 11, 18 et 25 juillet prochains.

49. DEMANDE D'UTILISATION DE LA PLAGE MUNICIPALE – SORTIE EN KAYAK DE RAWDON ELEMENTARY SCHOOL

CONSIDÉRANT que le 6 juin prochain, les élèves de 4e année de l'école Rawdon Elementary School prévoient une sortie en kayak;

CONSIDÉRANT que l'entreprise qui offre l'activité, Nerrivik Aventures, demande l'autorisation d'utiliser le débarcadère, le stationnement ainsi que les installations sanitaires du chalet de la plage municipale lors de la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice de l'animation culturelle.

14-228 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'autoriser la demande de Nerrivik Aventures pour l'utilisation du débarcadère, du stationnement ainsi que des installations sanitaires du chalet de la plage municipale lors de la sortie en Kayak, le 6 juin prochain, des élèves de l'école Rawdon Elementary School.

50. MAJORATION DU FONDS DE ROULEMENT – CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICE À LA PLAGE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que les coûts pour la construction du bâtiment de service à la plage municipale estimés par l'architecte pourraient varier entre 100 \$ et 125 \$ le pied carré;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de majorer la portion non-subsventionnée des travaux de construction laquelle pourrait varier jusqu'à un montant maximal de 335 792,22 \$.

14-229 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

De majorer la portion non-subsventionnée des travaux de construction du bâtiment de service à la plage municipale laquelle pourrait varier jusqu'à un montant maximal de 335 792,22 \$. Le montant sera emprunté au fonds de roulement et sera remboursé sur une période de dix (10) ans.

51. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

14-230 Reporté à la séance d'ajournement le 28 mai 2014 à 19 h 30.

52. RAPPORT DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2013 (FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES)

14-231 En vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités la directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport d'activités du trésorier pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

53. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – ACCEPTATION PROVISOIRE - RÉFECTION DE LA ROUTE 348 SUR TROIS (3) TRONÇONS (ENVIRON 2,0 KM) - EXCAVATION CARROLL INC.

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat en faveur de l'entreprise Excavation Carroll Inc. pour la réfection de certains tronçons de la route 348 en exécution des termes de la résolution d'octroi numéro 13-200;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme CLA Experts-Conseils Inc. en date du 25 avril 2014 faite à la Municipalité de procéder à la réception provisoire des ouvrages réalisés dans le cadre desdits travaux.

14-232 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réfection de certains tronçons de la route 348 (environ 2,0 km) réalisés par l'entreprise Excavation Carroll Inc.

De verser à l'entreprise Excavation Carroll Inc., la retenue contractuelle de 5% au montant de 45 182,25 \$, taxes incluses.

De retenir un montant équivalent, taxes incluses, jusqu'à la réception finale des travaux prévus en avril 2015.

54. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 9 – CASERNE INCENDIE / ENTREPÔT MULTI-USAGE – CONSTRUCTION VENNE & FILS

14-233 Reporté à la séance d'ajournement le 28 mai 2014 à 19 h 30.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

55. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement n° 1-2003-R incluant ses amendements et la liste des comptes à payer au 8 mai 2014.

14-234 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au 8 mai 2014 au montant de 676 030,10 \$

D'approuver la liste des chèques émis (chèques n^{os} 23014 à 23236) au 8 mai 2014 totalisant 695 146,95 \$

D'approuver la liste des chèques annulés au 8 mai 2014

D'approuver la liste des prélèvements (nos 1209 à 1293) au 8 mai 2014 totalisant 203 626,19 \$

D'approuver la liste des engagements au 9 mai 2014 totalisant 1 425 772,62 \$

D'approuver la liste des virements budgétaires au 30 avril 2014 totalisant 83 738,00 \$

56. DIVERS

56.1 RÉPARATION ET AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS SANITAIRES AU PARC DES CHUTES DORWIN

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux d'entretien et de réparation des installations sanitaires (remplacement des toilettes, etc..) afin de rendre celles-ci fonctionnelles et en bon état de salubrité en vue de l'ouverture du parc prévue le 17 mai prochain;

CONSIDÉRANT que ces travaux d'entretien et de réparation représentent une somme de 4 795 \$ plus taxes.

14-235 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à mandater un plombier afin de procéder aux travaux d'entretien et de réparation des installations sanitaires au parc des chutes Dorwin pour un montant de 4 795 \$ plus taxes.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer un transfert budgétaire pour couvrir cette dépense.

57. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

58. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

14-236 Il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

Que la séance soit ajournée (à 21 h 15) au mercredi 28 mai 2014 à 19 h 30 afin de compléter les points non traités à la présente séance.

Me Caroline Gray, secrétaire
Directrice du Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

Bruno Guilbault, maire

59. REPRISE DE LA SÉANCE

À la reprise de la séance du 13 mai 2014 ajournée au 28 mai 2014 à 19 h 30, voici les membres du conseil présents, formant quorum :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle

Est également présent :

Monsieur André B. Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier

14-237 Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

De reprendre la séance du 13 mai 2014 ajournée au 28 mai 2014 à 19 h 30.

60. SURVEILLANCE À LA PLAGE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'administration et la surveillance de la plage municipale pour la période estivale est consentie à une entreprise externe;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par NORDIKeau Inc. pour un montant pouvant varier de 18 627,13 \$ à 21 740 \$ (plus taxes applicables), selon certaines conditions, pour l'administration et la surveillance de la plage municipale pour la saison estivale 2014;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

14-238 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'octroyer le mandat pour l'administration et la surveillance de la plage municipale pour la saison estivale 2014 à l'entreprise NORDIKeau Inc., pour un montant pouvant varier de 18 627,13 \$ à 21 740 \$ (plus taxes applicables).

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente à cet effet.

61. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

14-239 Tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe dépose les états financiers comparatifs.

62. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 9 – CASERNE INCENDIE / ENTREPÔT MULTI-USAGE – CONSTRUCTION VENNE & FILS

14-240 Ce point est retiré séance tenante.

63. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

64. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-241 Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 19 h 34.

(S) _____
Me Caroline Gray, secrétaire
Directrice du Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(S) _____
Bruno Guilbault, maire